

**Sur votre commune**

## **la collecte des déchets évolue en avril 2017**

Madame, Monsieur,

Tout comme la collecte sélective, la pratique du compostage des déchets végétaux de cuisine et de jardin fait partie intégrante des nouvelles modalités de tri. Nous avons pris l'habitude de trier les emballages recyclables, nous trierons maintenant les biodéchets (restes de cuisine...).

Calitom et votre ancienne communauté de communes ont décidé d'adapter le service de collecte des déchets à l'évolution du tri et de la réglementation.

A compter du 1<sup>er</sup> avril 2017, les sacs d'ordures ménagères des habitants du nord-est Charente seront collectés tous les 15 jours.

Afin de vous fournir le matériel de compostage nécessaire, nous vous invitons à vous rendre sur une des dates de distribution mentionnées dans le dépliant ci-joint, muni(s) de ce courrier et d'un justificatif de domicile.

Si vous possédez un ou des logement(s) en location. Merci de bien vouloir remettre une copie de ce courrier et du dépliant à votre ou vos locataire(s).

Vous remerciant par avance de votre attention, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Michel COQ  
1er Vice-Président de Calitom

